



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

London, le 18 mai. — Nous extrayons ce qui suit d'une lettre datée de Démérari le 6 avril, reçue ce matin par le Lloyd :

« La ville est dans un état complet d'agitation, des dépêches venues la nuit dernière de la côte annoncent qu'une insurrection devait y avoir lieu, que d'après des préparatifs faits par les nègres, leurs opérations devaient commencer dans la nuit du 7 au 8. Les soldats de la police sont sur pied. »

P.S. J'apprends à l'instant que le gouverneur vient d'envoyer vers la côte un renfort de quatre compagnies de troupes régulières. Diverses personnes y sont aussi envoyées pour transmettre promptement les nouvelles.

FRANCE.

Paris, le 20 mai. — Le ministère du commerce et celui des finances, d'accord avec l'administration de la ville de Paris, ont levé les difficultés qui retardaient l'établissement d'entrepôts. Le préfet de la Seine va être autorisé à procéder à l'adjudication des constructions des deux entrepôts qui doivent être situés sur la place des Marais et au Gros-Caillou.

— La frégate anglaise *l'Atalante*, portant le pavillon du vice-amiral Mackau, est venue joindre l'escadre combinée aux Dunes en Angleterre.

— Par suite de la publication d'un article dans *Journal des sciences militaires*, une rencontre eut lieu ce matin au bois de Boulogne entre M. le lieutenant-général Valazé et M. Th. Choumara, ancien capitaine du génie. Les témoins du général étaient ses deux aides-de-camp, MM. Alard et Gay; ceux de M. Choumara, M. Corréard jeune et M. Ch. de Touneau, capitaine de cavalerie. Le combat a eu lieu à l'épée; après une lutte de quelques instans, M. le général Valazé ayant été atteint à la main, les témoins se sont précipités entre les combattans et les ont séparés. Au moment de monter en voiture, M. Choumara a dit à ses témoins qu'il était blessé à la cuisse.

Une réconciliation cordiale a été la suite de ce combat entre deux hommes de cœur distingués par un profond savoir.

— *Horrible assassinat.* *L'Echo du Peuple* de Poitiers, du 15 mai, publie les détails suivans, sur un assassinat commis dans la Vendée dont nous avons déjà parlé :

« La commune de Viennay, près Parthenay, vient d'être le théâtre d'un horrible assassinat. Le sieur Aubry jeune, fermier, père de quatre enfans, était regardé, depuis longtemps, par les chouans, comme un ami du nouvel ordre de choses; ils le soupçonnaient, à tort, d'avoir dénoncé les réfractaires Bachellet et Clisson.

« Le 10 de ce mois, vers huit heures du soir, une bande de chouans a envahi le domicile d'Aubry, situé dans le bourg, près de l'église et à la porte même du presbytère, où demeure le curé. Ils arrachèrent Aubry de son lit, où il gisait malade, le forcèrent de leur donner à manger et à boire, et de s'asseoir à table à côté d'eux. Après le repas, ils lui dirent qu'il était temps, pour lui, de se préparer à la mort; « Nous te donnons 3 heures pour recom-

mander ton âme à Dieu. » Un des bandits tira sa montre et la déposa sur la table. Peu de temps après, Aubry suppliant de lui laisser la vie qui était si nécessaire à sa femme et à ses enfans, les chouans parurent consentir à la lui accorder moyennant 2,000 francs : le malheureux ne les avait pas. Il mit à la disposition de ces monstres tout l'argent qu'il pouvait avoir; mais ils en revinrent à déclarer qu'ils n'en voulaient qu'à sa vie. Aubry est alors traîné dans le fond de la chambre, reçoit un coup de bayonnette dans le dos, un coup de foin qui lui perce la cuisse, et les brigands se retirent. Mais réfléchissant ensuite que peut-être la victime n'avait pas succombé, ils rentrent dans la maison et lui tirent à bout portant deux nouveaux coups de fusil. La femme Au-

bry a montré un véritable héroïsme en défendant les jours de son mari; mais tous ses efforts n'ont pu parvenir à désarmer la fureur sanguinaire des chouans, et son mari est mort dans ses bras. »

— *Garnier* : Je me plains, M. le président, que, rentrant dans mon domicile, je vis deux particuliers devant ma porte qui faisaient semblant de se donner une peignée soignée : moi, toujours ami de la paix et de la conciliation, je dis à ceux qui les regardaient : Laissez faire, aller, laissez-les, je réponds qu'ils ne se feront pas de mal. Sur ce coup de temps voilà qu'un des deux se détache et tombe sur moi sans crier gare! On me dit comme ça : Otez votre casquette, ôtez votre veste, il va vous assommer! Moi j'ôte bonnement ma veste et ma casquette que je donne à garder au premier venu : nous nous pelotons un petit brin : quand c'est fini, plus de veste ni de casquette! voilà ce que je me plains.

Pigeon, qui est au banc des prévenus, s'adressant à Garnier : Mais c'est-y moi qui vous l'a pris votre veste et votre casquette?

Garnier garde le silence.

M. le président. — Est-ce le prévenu qui vous a pris vos effets?

Garnier. — Pour dire le vrai, non c'est pas lui.

Pigeon. — C'est-l'y moi qui vous a battu?

Garnier se gratte l'oreille et tourne en ses doigts une casquette de loutre toute neuve.

M. le président. — Reconnaissez-vous le prévenu pour celui qui vous a frappé?

R. Dam, pour bien dire le vrai, non ce n'est pas lui.

M. le président. — Mais vous avez fait arrêter cet homme bien légèrement!

Garnier. — D'une façon c'est pas lui si vous voulez, mais quoique ça c'est bien lui tout de même, car c'est son camarade avec qui qu'il faisait semblant de se battre : d'autant que cet autre qui m'a gardé ma casquette et ma veste était un compère, voyez-vous : tout ça ils s'entendent comme des larrons en foire, et moi, j'en suis pour mes effets et pour ma peine : ça ne laisse pas que d'être gentil!

Le tribunal a renvoyé Pigeon de la plainte sans dépens.

(Gazette des Tribunaux.)

Voici une partie du discours prononcé par le ministre des affaires étrangères de France, à propos de la discussion sur l'emprunt grec, dans la séance du 18 à la chambre des députés.

Après avoir examiné qu'elle a été la conduite de la France à l'égard de la Grèce depuis dix ans, M. le ministre des affaires étrangères tenait ainsi :

« Abandonnerons-nous notre ouvrage dans les circonstances toutes nouvelles qui se présentent, lorsqu'une flotte russe se trouve à l'ancre dans le Bosphore, lorsque des Russes sont débarqués sur la côte d'Asie, lorsqu'une armée russe est entrée dans les principautés et que les Dardanelles peuvent être occupées par les forces de la Russie.

« On craint que les fonds prêtés aux Grecs ne soient livrés aux Russes par les Turcs. Vous n'admettez point cette hypothèse. La Russie est un créancier qui n'est pas pressé de se faire payer, car elle a de bonnes hypothèques, des provinces et des places fortes.

« Je terminerai, Messieurs, par quelques considérations graves, mais que j'exprimerai le plus brièvement possible. Je ne suis point de ceux qui pensent que l'établissement des Turcs en Europe soit sur le point de toucher à son terme; je ne suis point de ceux qui croient que l'empire ottoman doive s'écrouler demain ni dans un mois.... Cependant il

n'est personne qui ne puisse disconvenir que cet empire tend à son déclin. Le progrès de sa décadence est manifeste, et se déclare avec une effrayante rapidité. A l'examen de ce grand corps, il semble que la Turquie ne soit plus un être vivant et animé, mais un amas confus prêt à se décomposer au gré d'une multitude d'ambition.

« Dans un tel état de choses, qu'elle doit être la politique de la France? La politique de la France doit être de maintenir l'empire ottoman aussi longtemps que la Providence lui permettra de le soutenir.

« Je sais qu'il y a des esprits aventureux qui s'élançeraient volontiers au-devant de sa chute, qui l'appellent de tous leurs vœux, et s'indignent de ne ne point voir ce grand événement s'accomplir. Ils croient y voir des chances d'agrandissement pour leur pays.

« Messieurs, telle n'est point ma pensée. Si cet événement doit arriver de nos jours, et si les puissances limitrophes de cet empire s'agrandissent à ses dépens, toutes les puissances éloignées auront droit de réclamer des compensations, la France ne restera pas oisive. (Sensation générale.) Mais on ne doit songer qu'avec prudence à ces grands remaniemens qui peuvent fournir à l'avantage, à la gloire, à la prospérité des générations futures.

« Il ne s'agit pas ici de quelques déplacements; il s'agit d'un vaste remaniement en Europe. Déjà, depuis deux siècles, il est devenu nécessaire; mais l'établissement de l'équilibre européen ne saurait être l'œuvre d'un jour. La paix de Westphalie n'a eu lieu qu'après trente ans de guerre; le Congrès de Vienne a terminé les longues guerres de la révolution de l'empire.

« D'ailleurs, dans ces grands changemens, les puissances limitrophes, celles qui sont passées sur le théâtre du partage, ont nécessairement de grands avantages; les puissances plus éloignées ne peuvent réclamer que des compensations et des équivalens, et encore avec des difficultés souvent insurmontables. Les déplacements de territoire sont accompagnés d'obstacles.

« Il nous importe de maintenir l'empire ottoman tant que cela sera possible; telle est à mon avis la vraie politique de la France, et si cet empire doit succomber, il vaut mieux, au lieu d'un partage, qu'il résolve en états indépendans, et non point en provinces qui tourneraient au profit de nos rivaux. (Adhésion universelle.)

« La Grèce est favorablement située pour atteindre ce but, comme annexe des Iles Ioniennes; c'est un état maritime au berceau, disposé à porter vers nous des regards de reconnaissance.

« Abandonnerons-nous la Grèce gratuitement, sans raison, sans motif, sans prétexte? Détruirons-nous en un jour l'ouvrage de deux années de travaux, de soins, de persévérance et d'habileté? J'espère que non, vous ne le voudrez pas, Messieurs. A mes yeux ce ne serait pas une économie, ce serait une très-grande faute; ce serait déclarer que la France entend désormais se retirer des affaires d'Orient, et qu'elle n'entend plus figurer pour rien dans les grands événemens qui peuvent d'un moment à l'autre détruire ou renouveler l'empire ottoman.»

— La chambre des députés, dans sa séance d'aujourd'hui, a décidé que la proposition de M. de Schout, ayant pour but d'ouvrir un crédit de trois millions en faveur des créanciers de la liste civile, et un second crédit de 750,000 pour les plus nécessiteux pensionnaires de la liste civile, serait développée après la discussion de l'emprunt grec. La chambre a ensuite continué la discussion du projet de loi relatif à l'emprunt grec.

— *Aveu de la Gazette.* Tandis que la *Quotidienne* et un grand nombre de feuilles carlistes des départemens s'obstinent, avec le sang-froid le plus curieux, à nier le mariage et l'accouchement de la duchesse de Berry, la *Gazette de France* prend son parti d'une toute autre manière. Dans un article adressé à *S. A. R. Madame, mère de Henri V*, la *Gazette* s'exprime ainsi :

« Le mariage qu'on vous a forcé de déclarer n'ôte rien à notre admiration pour vous. Vous vous êtes mariée secrètement à Massa à un descendant de ce Tancrede, roi de Sicile, qui fit la gloire du royaume où vous êtes née. Nous ne nous étonnons pas que les souvenirs de l'héroïsme des chevaliers normands aient eu de l'empire sur un héroïque cœur, mais ce lien nouveau n'a rien ôté à l'accomplissement de vos devoirs envers Henri V et envers la France.

« Il ne saurait donc porter la moindre atteinte au respect que nous vous témoignons, à notre reconnaissance pour ces sentimens si français qui vous ont fait répudier à la fois les courtisans et les étrangers. Non, jamais nous n'oublierons que vous avez dit qu'une chaumière en Bretagne valait mieux pour votre fils qu'une couronne de la main des ennemis de la France. Vous avez ainsi séparé à jamais votre cause de celle de l'étranger, et vous avez uni dans nos pensées Henri V à Louis XVI, ce roi admirable, qui n'attendit jamais rien que des Français.

« Si le retour d'Henri V, avez-vous dit à un royaliste, devait coûter une forteresse, une bicoque à la France, jamais vous n'aurez mon fils. »

« Pour nous, Madame, vous êtes toujours ce que vous étiez. Votre mariage ne peut rien avoir de politique, car il est de principe en France que la loi civile ne peut régir la loi de l'état. Votre secret vous a été surpris. Un mariage que vous ne vouliez point déclarer a été divulgué par vos gendres, mais ces actes faits dans une Bastille contre toutes les lois n'ont aucun caractère politique, la torture est abolie en France, et en dépit du *Moniteur* votre mariage ne vous ôte ni votre nom ni vos droits. »

— L'administration du *Journal des Notaires*, à Paris, a fondé un prix annuel, qui sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur une question notariale qu'elle proposera. Elle met au concours pour l'année 1833 la question suivante : « Déterminer les règles relatives à la responsabilité des notaires, soit comme rédacteurs des volontés des parties, soit comme conseils ou mandataires de leurs clients. » Le prix consistera en une médaille d'or de 300 francs et en un exemplaire relié des différens ouvrages publiés par l'administration du *Journal des Notaires*.

Les mémoires devront être adressés francs de port, et parvenus à l'administration du *Journal des Notaires* avant le premier novembre 1833. Le programme du prix a été inséré dans le *Journal des Notaires* du mois d'avril 1833.

BELGIQUE.

GAND, LE 21 MAI.

TROUBLES.

Hier, à 9 heures et demie du soir, hors la porte de Bruges, plusieurs ouvriers faisaient entendre les cris de *à bas les orangistes ! il faut les jeter à l'eau !* contre quelques individus qui se trouvaient placés dans une barquette revenant de Mariakerke, en jouant de plusieurs instrumens. Les menaces qu'on leur adressait auraient peut-être pu être mises à exécution, sans la présence d'un agent de police qui les ayant entendus s'est empressé d'accourir sur les lieux. MM. les musiciens parmi lesquels figurait M. de R..., fils de l'un de nos industriels de cette ville, revenaient, dit-on, de donner une sérénade à MM. Steven et Froment, qui ont cru prudent de se réfugier dans une campagne voisine.

Le sieur Tydgat ayant été prévenu qu'une somme de cinq cents francs avait été promise par le parti orangiste à ceux qui l'assommèrent, et se voyant observé hier au soir dans un cabaret près des *Chartreux*, envoya sa femme chez lui préparer ses armes, et sortit quelques instans après, mais s'apercevant qu'il était poursuivi, il doubla le pas ; se saisit de son sabre au moment où on

allait l'atteindre et fit fuir devant lui cinq hommes vêtus de blouses et trois autres affublés de haillons. Il a cru remarquer qu'ils étaient armés de poignards et a fait aujourd'hui sa déclaration au procureur du roi. A l'occasion de ce guet-apens, le tambour-major Tydgat fait savoir aux orangistes qu'il ne sortira plus qu'armé, et que leurs *coupe-jarrets* aient à se tenir à distance respectueuse de lui.

Décidément le parti orangiste commence à se dessiner. Un patriote a été attaqué près le pont des Récollets par six individus armés de bâtons. Il a reçu différens coups dans les reins, sur les jambes et un sur le front qui l'a jeté à la renverse.

Ce soir un particulier qui par méprise avait été signalé comme patriote, a été attaqué dans la rue du St-Esprit par des gens de son parti. *Les agents de police ne veillent que le jour !*

Les patriotes usent de représailles ; on parle de différentes attaques dans les lieux publics. La police devait bien redoubler de vigilance, car ces scènes qui jettent la désolation dans les familles se reproduisent chaque jour.

Les officiers et sous-officiers du 1^{er} régiment de chasseurs à cheval ont fait faire un magnifique drapeau tricolore qui sera hissé samedi prochain sur un arbre en face de leur caserne.

La journée d'hier a été marquée encore par un malheur semblable à celui que nous avons signalé : un ouvrier, père d'une nombreuse famille, qui travaillait aux croisées d'une maison sise marché aux Légumes, est tombé de l'échelle et s'est rompu le cou.

Il est une heure du matin : les orangistes crient en ce moment *mort aux patriotes* sur le marché aux Grains. Les chiens aboient ; et moi, je ris du bruit que font toutes ces bonnes gens-là

(Correspondance du *Franc-Parleur*.)

BRUXELLES, LE 22 MAI.

M. le général Desprez est parti hier matin pour visiter la ligne des frontières de la Hollande, il doit aussi inspecter les trois camps qui viennent d'être établis.

Pendant son absence, qui doit durer de 8 à 10 jours, M. le colonel Chapelié remplira les fonctions de chef d'état-major-général. Il a été reçu hier par le roi.

— Le courrier de la malle-poste de Gand à Bruxelles, dans un de ses derniers voyages, a été attaqué près du village d'Oordeghem, au milieu de la nuit, par deux individus qui lui ont paru armés de bâtons ferrés ou armes semblables. Ces brigands ayant saisi les rênes du cheval au moment que le courrier ralentissait le pas pour gravir la montée d'Oordeghem, se jetèrent sur les brancards. Heureusement le courrier ne se laissa pas intimider, et frappant à coups de fouet redoublés et sur les assaillans et sur son cheval, il dut son salut à la rapidité de sa course.

— L'exposition en vente au haras de M. le comte Duval, que nous avons annoncée, a pu faire juger des progrès qu'avec l'emploi des moyens nécessaires, on peut faire faire à l'espèce chevaline dans nos contrées. Quantité de chevaux et notamment ceux de quatre ans ont fait l'admiration des amateurs, qui malheureusement n'étaient pas en grand nombre, quoiqu'il y eût de vrais chevaux anglais acclimatés. Il est à regretter, que ces sortes de ventes et ces sortes d'établissements nationaux ne trouvent pas plus d'encouragement.

Aucune mise à prix n'a été faite pour les chevaux de grande valeur ; aucune n'a été portée au-delà de mille francs. Quatre chevaux ou poulains ont été néanmoins adjugés. Il y avait peu, ou pas de marchands. On disait qu'on attendait un écuyer du roi qui n'est pas venu, ce qui a retardé la vente jusqu'à une heure.

— Corneille Joseph Claes, fermier, ancien bourgmestre, domicilié à Sterrebeck, comparait hier, sur les bancs de la cour d'assises, sous la prévention d'avoir le 6 mai 1833, tiré volontairement un coup de pistolet chargé à balle sur la nommée Catherine Demuyder V^e Horckmans, cultivatrice, à Voslem, et d'avoir ainsi fait volontairement à cette dernière une blessure qui a causé la mort quelques instans après.

Il résulte de l'instruction et des débats que le 6 avril 1833, l'accusé se serait rendu vers neuf heures du matin sur un champ dont il est propriétaire, pour en chasser les maraudeurs, qu'il y avait aperçu deux femmes occupées à enlever des navets qu'ayant voulu les renvoyer elles se seraient jetées sur lui, avec leurs faucilles en criant que c'était de lui et qu'alors dans le seul but de les effrayer aurait tiré au hasard un coup de pistolet.

M^e Lavallée, défenseur du prévenu, a plaidé d'une manière digne d'éloges, le cas de la nécessité de légitime défense. Ce système a prévalu, l'accusé a été acquitté, le jury ayant admis le cas de la légitime défense.

TROUBLES A ANVERS.

Nous parlons plus haut et vaguement de troubles qui auraient eu lieu hier soir à Anvers. On vient de nous mettre sous les yeux (une heure après-midi) une lettre écrite d'Anvers à 9 heures 1/2 du soir. En voici le contenu :

« Quelques orangistes ont voulu se réunir ce soir à la nouvelle société organisée par eux, place de Meir, maison Roelants. Aussitôt la populace s'est jetée sur eux ; plusieurs soldats s'y sont joints. Il était sept heures et demie lorsque cette scène scandaleuse a commencé. Il est 9 heures et demie la place de Meir est entièrement couverte d'un peuple furieux. On enfonce les portes de la société orangiste ; elles résistent encore et il paraît qu'on cherche à se défendre, retranché derrière. M. van Cutsem, substitut du procureur du roi, en voulant protéger les deux MM. Geelhand Della-faille que l'on voulait assommer sur la place, a été maltraité à son tour, et n'a dû la vie qu'aux secours qui lui ont été donnés par un employé des postes, qui, en s'exposant lui-même, est parvenu à l'entraîner dans les bureaux de cette administration, que la populace a voulu pendant longtemps envahir aussi de force. On dit que les MM. Geelhand sont dans un état pitoyable. M. van Cutsem est également très-souffrant. Le peuple furieux ne se calme pas encore. Il cherche les orangistes ; les patrouilles ne peuvent parvenir à remener le repos.

« Nous apprenons à l'instant (2 heures et 1/2) que les troubles continuaient ce matin à Anvers. L'imprimerie du *Journal du Commerce* a été saignée. (Courrier belge.)

— M^l Picard, propriétaire du *Lynx*, écrit à M. d'Hane, colonel des guides, pour qu'il empêche le retour de la scène qui a eu lieu au *Lynx*, elle termine ainsi sa lettre :

« Si vous donnez les ordres que j'ose réclamer de vous, il ne sera dorénavant fait dans notre famille aucune mention des actes repréhensibles qui ont donné lieu à ma réclamation, et le *Lynx* reviendra à ses habitudes de polémique politique dont n'est sorti un instant que par suite de faits divulgués par des feuilles étrangères.

« Mais si la moindre attaque ou menace est encore faite de la part de vos subordonnés contre ma personne ou mes propriétés, ce sera à vous, M. le général, à en répondre. Ma cause trouvera des défenseurs, n'en doutez pas, et comme ces défenseurs ne peuvent se mesurer contre le corps entier que vous commandez et qui se trouve maintenant hors de cause, moyennant l'avis que je vous donne, vous, mais vous seul pouvez le représenter.

« L'impuissance des lois, l'inaction de la justice et de l'autorité, ne me laissent plus que ce moyen de soustraire ma personne et ma propriété aux fureurs de quelques insensés ; je regrette d'être obligée d'y avoir recours.

« Si quelques explications ultérieures vous sont nécessaires, vous pourrez les obtenir tous les jours chez moi, depuis midi jusqu'à trois heures de relevée.

— Nous apprenons que les renseignemens recueillis par le chef du parquet du tribunal de 1^{re} instance de Bruxelles ayant établi à suffisance de droit que les inculpés dans la plainte du sieur de Tour-nay étaient des militaires, M. le procureur du roi a transmis cette plainte avec les pièces y relatives à M. l'auditeur militaire du Brabant.

Le *Globe* du 18 confirme les nouvelles que nous vous rapportées avant-hier et qui font présager un arrangement provisoire, voici ces termes :

« Dans la cité, et dans tous les cercles politiques les plus respectables, on forme les espérances les mieux fondées sur la dernière communication du cabinet hollandais, comme un pas réel vers un arrangement satisfaisant.

« La durée illimitée de l'armistice, et la libre navigation de l'Escaut, consenties par la Hollande,issent peu de chose à faire pour arriver à un traité définitif; et ce but sera atteint par les débats diplomatiques dans lesquels une parité de pouvoirs sera reconnue, que par quelques stipulations de prévoyance et de nature à écarter dans l'avenir toute allégation de méprise ou d'erreur.

« Il n'y a pas de doute que les souverains alliés, dans leur désir de maintenir la paix de l'Europe, et d'arriver enfin à diminuer leurs dépenses par un désarmement général, ont beaucoup contribué à amener un état de choses qui justifie les espérances que nous avons précédemment manifestées. »

Cette dernière phrase et une confirmation de tout ce qui a été rapporté de l'influence des cours du nord sur la détermination du roi Guillaume. Nous croyons que, sous très-peu de jours, nous saurons à quoi nous en tenir. Il est bien tems qu'une solution qui fixe notre état politique et toutes les incertitudes, mette un terme à tous les excès qui compromettent l'ordre et la paix et substituent au règne des lois celui de la violence et de la terreur.

— On écrit d'Anvers, 21 mai :

« Notre port prend de la vie et s'anime tous les jours d'avantage, avant-hier neuf navires marchands ont pris les eaux de nos bassins, et hier onze nouveaux y sont entrés.

« Les fonds ont joui aujourd'hui de beaucoup de faveur, et ont presque tous été traités en hausse. La nouvelle d'une convention préliminaire de paix et d'un armistice en attendant un traité définitif ont beaucoup contribué à les faire chercher comme ils l'ont été.

« Après la bourse on demandait encore les perpétuelles et l'emprunt belge à 1/8 et 1/4 au-dessus du prix de la cote. »

— On lit dans l'*Indépendant* :

« L'*Emancipation* et le *Courrier belge* annonçaient hier qu'une grande réunion diplomatique avait eu lieu à Paris, chez M. de Broglie, et qu'elle aurait eu pour objet les négociations entre la Belgique et la Hollande. Ces deux journaux terminaient leur annonce par ces mots : « la mission de M. Vilain XIII a été sans résultat. »

« Nous devons dire que M. Hyp. Vilain XIII, qui est de retour de Paris depuis huit ou dix jours, n'était allé dans cette capitale que pour son plaisir, et n'était chargé d'aucune mission du gouvernement. »

— On vient d'établir à Londres des omnibus à Ararur.

La *Gazette de France* avoue aujourd'hui le mariage de la duchesse de Berry. (Voyez France.)

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le discours de M. de Broglie, placé sous la rubrique de France.

— Le *Libéral* et le *Phare* d'Anvers nous manquent aujourd'hui.

Les journaux annoncent une déplorable scène dans une grande ville commerciale. Nous espérons cependant que les premiers rapports sont exagérés. Dans tous les cas, nous joignons notre voix à toutes celles qui s'élèvent avec énergie contre le scélérat commis à Anvers. L'autorité ne s'aurait employer trop d'efforts pour rétablir le calme. Les ennemis de notre royauté tirent déjà un immense avantage de ces tristes événements. Nous y reviendrons.

ELECTIONS.

Après les déclarations et les explications du *Moniteur*, la pensée qui a présidé à la dissolution de la chambre des représentants n'est plus un mystère pour personne. Provoquer et obtenir de la part des élus de la nation un concours franc et actif et non contesté aux travaux qui doivent amener, par des moyens pacifiques, la consolidation de notre indépendance, tel a été le but de cette mesure qui a été si vivement critiquée et qui au fond était si logique et si rationnelle. Aussi tous les patriotes, qui sont convaincus de la nécessité de prêter au gouvernement la force dont il a besoin pour atteindre ce but, tous les citoyens qui ne veulent point précipiter le pays dans les dangers du système exagéré (si les exagérés ont un système) s'uniront pour faire triompher; par les élections, le système de politique extérieure qui a été suivi jusqu'aujourd'hui.

Du bon accord entre le gouvernement et la chambre dépend toute notre existence. Qu'on envoie à la chambre des hommes hostiles, nous ne disons pas au ministère, car ce ne serait là qu'une question de personnes, mais au programme qu'il a formulé et qu'il a fait adopter, et l'on verra arriver des deux choses l'une : ou l'opposition qui ne veut pas du système diplomatique qui a prévalu, après avoir renversé ce système, n'osera pas y substituer des doctrines plus énergiques et reculera devant un triomphe dont, faite de plan et de conception, elle ne pourra retirer aucun fruit, et alors de nouvelles collisions vont surgir, de nouveaux tiraillements et de nouvelles secousses vont replonger plus avant le pays dans le provisoire et l'incertitude. Ou bien, après sa victoire, l'opposition poussera à des mesures énergiques, à la guerre, elle vaudra secouer le joug des 24 articles sans s'inquiéter des conséquences de cet acte, et alors la France et l'Angleterre nous retireront leur appui et ne se montreront plus du tout disposés à nous faire obtenir des conditions honorables d'existence et de durée de la part d'un souverain contre lequel nous ne pouvons employer des mesures de coercion bien efficaces.

Que les électeurs patriotes, que tous les citoyens qui ont de l'intérêt à voir rétablir promptement la paix, réfléchissent à cette alternative, et la main sur la conscience nous disent si le système diplomatique qui a été suivi, est aussi absurde, aussi malfaisant que quelques journaux ont voulu le faire croire.

S'il en était qui craignissent de nouvelles concessions, qu'ils se rassurent; les 24 articles sont devenus notre droit public. Le gouvernement est lié, irrévocablement lié par ce traité. Lui-même l'a proclamé plus d'une fois et ses actes ont été d'accord avec ses paroles. Car nous défions les champions les plus habiles de la cause de l'opposition de nous prouver qu'une seule atteinte ait été portée à ce traité. Si l'exécution n'en est pas poursuivie avec toute la rigueur possible, avec toute la célérité désirable, n'oublions pas que nos représentants eux-mêmes, ceux qui ont été, en masse, l'objet de tant d'éloges de la part des journaux exagérés, ont laissé aux grandes puissances signataires de ce traité le soin d'en amener l'exécution. N'en faisons donc pas un reproche au gouvernement.

Son seul, son unique devoir est d'en activer l'accomplissement, et il le fera, mais il faut qu'on lui prête main forte, mais il faut que, pour cet objet, on se rallie franchement à lui; car pour être fort, et pour se faire entendre il faut qu'il puisse parler de par et au nom de la nation. Sans cela, toutes ses réclamations, même les plus énergiques, ne seraient accueillies qu'avec indifférence.

DERNIÈRES NOUVELLES DE LA TURQUIE.

Vienne, le 15 mai. — On écrit de Trieste qu'une maison de commerce de cette ville, qui est en grande relation avec le premier ministre de Méhémed-Ali, aurait reçu la nouvelle [d'Alexandrie] de la conclusion prochaine de la paix.

Ibrahim-Pacha a reçu l'ordre de son père de la conclure le plutôt possible, attendu que ses finances sont tout-à-fait épuisées par les grands arme-

ments qu'il a été obligé de faire. Officiellement, on n'a encore rien appris à cet égard.

Les nouvelles de Constantinople disent, au contraire, qu'Ibrahim ne veut pas démordre de ses prétentions. La Porte demande qu'on envoie à Constantinople un plénipotentiaire; d'après cela, on doit plutôt conclure que la Turquie cédera pour arriver à la paix. Cependant, d'après la déclaration du cabinet russe de ne retirer ses troupes qu'après que les Égyptiens auront évacué les pays en deça du Taurus, il ne dépendrait plus de la Porte de céder Adana qui se trouve en deça de ce mont.

Il paraît aussi que le cabinet anglais s'y opposerait puisque ce district, fournit le meilleur bois de construction et qu'il n'est pas indifférent à l'Angleterre de voir le vice roi gagner les moyens d'agrandir sa marine à l'infini, on doit donc attendre d'autres nouvelles de Constantinople pour juger de la situation des choses.

Des frontières de la Serbie du 3 mai. — Les lettres de commerce de Constantinople donnent l'espoir de voir bientôt la conclusion de la paix. On y attend un plénipotentiaire de la part d'Ibrahim qui se trouve toujours à Koniat.

L'envoyé anglais lui a envoyé un exprès pour connaître ses intentions et lui déclarer que son cabinet regardait comme un devoir sacré de ne pas abandonner la porte dans les circonstances critiques et de défendre son indépendance à tout prix. Ce discours pourrait bien influencer Ibrahim et l'engager à répondre aux vœux du sultan en envoyant sans délai un plénipotentiaire pour traiter de la paix, d'autant qu'Ibrahim n'ignore point l'arrivée du colonel Campbell avec les mêmes instructions auxquelles Méhémet n'aura pas manqué de faire attention.

On dit aussi que le sultan est résolu de ne plus céder.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — Commission d'examen.

Le 25 mai MM. Jules de Liedekerke et Jean-Pierre-Nicolas Arendt, de Roodt, subiront leur examen de candidat en philosophie et lettres, à 4 et 5 heures.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BAL CHAMPETRE, à Neufchâteau près de Visé, le 27 mai : prix d'entrée 4 florin. Pendant la soirée on y chantera une *Pasquinade* assez amusante. S'adresser au directeur Thomas Jos. DELEVAL, ou à Jn. Baptiste DENIS, secrétaire. Il y aura une très-bonne musique.

BOULANGER-LEMOINE, a l'honneur d'informer le public, qu'il y aura BAL chez lui, dimanche 26 courant, à la grande salle à Beyne. 347

BAL dimanche chez DOFFLEIN-GRISSARD, à la Grande Salle, au Moulin, dans la petite voie, à HERSTAL.

BAL dimanche 26 courant au WAUXHALL, à Fragnée.

Mde. V^o BROUET a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'ouvrir un CAFE-RESTAURANT au ci-devant hôtel d'Angleterre à CHAUDFONTAINE.

On y trouvera vins, liqueurs, bières étrangères, portions, etc. ainsi que remises et vastes écuries.

Il y a plusieurs beaux QUARTIERS garnis ou non garnis à LOUER. 345

AU CONNAISSEUR, RUE PONT-D'ILE, N^o 6,

On vient de recevoir d'une des premières fabriques de Belgique, des CHAPEAUX de soie imperméables qu'on VEND à des prix très-modiques. 348

Fabrique de Pains-Sel à l'instar anglaise.

Chez LEROY-DELCHÉF, à Chênée près Liège.

Esturgeons et Saumons de Meuse sur le Marché aux Poissons.

Un GALLIOT à VENDRE, Marché aux Fruits, n^o 4035.

A VENDRE une belle propriété de 35 bonniers, moitié prairies moitié terres, sous Aubel; une belle MAISON de maître avec une petite ferme à Thimister; et HUIT MILLE FRANCS à placer à 4 p. 0/0, en l'étude du notaire DE BEFVE, rue Secours de Hasque, n^o 281.

CUIRS, PEAUX DE VEAUX ET BASSANES LAQUÉS.

La maison Henri HAUTERMANN, à Liège, rue des Tanneurs, n° 123, a l'honneur d'informer à ses commettans, que sa fabrique de cuirs laqués en tous genres est en pleine activité.

Elle a la certitude, vu la *bonne qualité* et le *beau fini*, qu'elle pourra rivaliser avec ce qui se fabrique de mieux en Angleterre et en Allemagne.

Elle a, en même temps, établi ses prix très-modiques et inférieurs à ceux que l'on a du payer à l'étranger jusqu'à ce jour.

AU POINT DE VUE

J. VAN ROOMENBURG, sur les Escaliers de St-Pierre, n° 18, à Liège.

Tient grand assortiment des articles de goût, nouveautés en bijouterie, tabletterie, parfumerie, nécessaires, portefeuilles, tabatières, cannes, cravaches, éperons, services en porcelaine, tasses à déjeuner et autres, écritaires en tout genre, pendules, candelabres, chandeliers en bronze, doré et plaqué argent, rasoirs, canifs, couteaux et ciseaux anglais, gants, bretelles, jarrettières, bosses fines, boutons en tout genre, etc., etc. Enfin son magasin qui est distribué comme un bazar de Paris, ne laissera rien à désirer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il tient aussi un assortiment complet de lunettes et verres à lunettes pour toutes les vues et pour tout âge, ainsi que tout ce qui concerne les optiques; il les recommande y place des verres d'après l'instruction de la vue.

Le vendredi 24 de ce mois, à 2 heures, en l'étude du notaire PAQUE, ou VENDRA aux enchères publiques, une MAISON en très bon état, sise à Liège, rue devant Saint-Thomas, n° 362.

Et le samedi 25, à la même heure, une PROPRIÉTÉ, sise à Liège, faubourg Vivegnis, n° 418, consistant en maison sur la rue, avec porte cochère, une autre maison derrière, écurie, four, fournil, grande cour et jardin.

Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire PAQUE.

Le propriétaire du magasin n° 16, rue Pont-d'Ile, voulant cesser de tenir les marchandises ci-après, elles seront VENDUES au-dessous du prix coûtant; savoir:

Les articles en plaqué argent, la tôle vernie, couteaux, canifs, ciseaux, couverts en métal d'Alger, quincaillerie, fausse bijouterie, franges pour rideaux, vins, liqueurs, vinaigre de vins d'Orléans, moutardes en pots et en poudre, sauces anglaises, thés, etc., etc.

Au même n°, il y a à LOUER, ensemble ou séparément, une MAISON composée de 2 corps de logis avec jardin.

Au même n°, il y a à VENDRE un très-bon ESCALIER en chêne composé de dix marches, une quantité de PAVES polis de diverses grandeurs et plusieurs FENÊTRES id. 322

VENTE DE BIENS FONDS.

Le lundi 17 juin 1833, à dix heures du matin, à l'auberge nommée la *Maison Blanche*, commune d'Eysden, sur la grande route, entre Moulant et Ryckholt, il sera procédé par le ministère de M^e Servais, notaire à Liège et au moyen d'enchères, à l'adjudication publique et successive, des pièces de terre et prairie, dont la désignation suit:

1^o Une pièce de terre, contenant environ 3 bon. mét. 48 perches 71 aunes (4 bon. ancienne mesure), située en la campagne dite Maenderweg.

2^o Une idem, nommée Zes Morgen, aussi située campagne dite Maenderweg; d'une contenance de 4 bon. 35 perches 12 aunes, (1 bon. 11 verges gdes.)

Ces deux pièces sont exploitées par le sieur Jean Bemelmans et la dame Catherine Vandenberg, son épouse, cultivateurs, demeurant à Ste. Gertrude.

3^o Une idem, également en la campagne Maenderweg, contenant 87 perches 18 aunes (1 bon.)

4^o Une idem, même campagne, contenant 3 bon. 48 perches 71 aunes (4 bon.)

5^o Une idem, dans la campagne, située entre Sainte Gertrude et Eckelraede, contenant 4 bon. 35 perches 89 aunes (5 bonniers.)

Les pièces, reprises aux numéros 3, 4 et 5 sont détenues par les sieurs Gerard Peusen, cultivateur, à Groot Spauwen, et Louis Brouwers, aussi cultivateur, demeurant à Ste. Gertrude.

6^o Une idem, en lieu dit Thien de Schuur, contenant 2 bonniers 61 perches 53 aunes (3 bonniers), exploitée par Guillaume Brouwers et Jeanne Duizens, cultivateurs, à Ste. Gertrude.

Ces six pièces de terre sont situées en la commune de Sainte-Gertrude, canton de Meerßen, arrondissement de Maestricht.

7^o Une idem, campagne dite Steenberg, en la commune de Ryckholt, contenant 43 perches 58 aunes (10 verges grandes.)

8^o Une idem, située en la campagne dite Kalleberg, contenant 4 bonniers 74 perches 36 aunes (2 bon. ancienne mesure.)

9^o Une idem, campagne dite Maere der Heie, contenant 2 bonniers 78 perches 96 aunes (3 bonniers 4 verges grandes.)

Ces trois pièces sont exploitées par ledit sieur Guillaume Brouwers, et des deux dernières, sont situées en ladite commune de Ste. Gertrude.

10^o Une idem, située en lieu dit Mheer Greb, commune de Mheer, canton de Galoppe, contenant 43 perches 58 aunes (10 verges grandes.)

Cette pièce est affermée au sieur Pierre Spits, cultivateur, à Eckelraede, commune de Ste. Gertrude.

11^o Une idem, campagne dite Velsch, contenant 1 bon. 96 perches 15 aunes (2 bon. 5 verg. gdes.)

12^o Une idem, campagne dite Maenderweg, d'une contenance d'un bon. 74 perches 36 aunes (2 bon.)

Ces deux pièces sont exploitées par Chrétien Cerfontaine, cultivateur, à Herkenraede, commune de Ste. Gertrude.

13^o Une idem, contenant 82 perches 82 aunes (19 verg. grandes), située en lieu dit Banenderweg, affermée audit sieur Cerfontaine et Jean Vrancken, cultivateur, audit Herkenraede.

14^o Une idem, à Herkenraede, campagne dite Anderdeel, contenant 65 perches 38 aunes (15 v. gdes.) et affermée audit sieur Cerfontaine.

15^o Une idem, située même campagne, détenue par lesdits sieurs Cerfontaine et Vrancken et contenant 95 perches 89 aunes (1 bon. 2 verg. gdes.)

16^o Une idem, au lieu dit Brusterboschweg, audit Herkenraede, contenant 4 bonnier 74 perches 36 aunes (2 bonniers.)

Cette pièce est exploitée par ledit sieur Chrétien Cerfontaine, et ladite Delle. Jeanne Duizens.

17^o Une idem, en ladite campagne Velsch, d'une contenance de 2 bonniers métriques 78 perches 96 aunes (3 bon. 4 verg. gdes.), détenue par ledit sieur Cerfontaine, ladite Delle. Duizens et Jean Pierre Thomassen.

18^o Une idem, dans la campagne dite Trigterweg, contenant 1 bonnier 8 perches 97 aunes (1 bon. 5 verges gdes.), affermée au Sr Chrétien Wouters, demeurant à Eckelraede, commune de Ste. Gertrude.

19^o Une idem, audit lieu Brusterboschweg, à Herkenraede, d'une contenance de 65 perches 38 aunes (15 verges gdes.)

20^o Une idem, en ladite campagne Anderdeel, contenant 61 perches 2 aunes (14 verges gdes.)

21^o Une idem, audit Herkenraede, lieu dit Buytenen, contenant 54 perches 48 aunes (12 1/2 verges gdes.)

22^o Une idem, en la campagne dite Anderdeel, contenant 69 perches 74 aunes (16 verges gdes.)

Les pièces énoncées aux n° 19, 20, 21 et 22, sont exploitées par ledit Sr Jean Vrancken.

23^o Une idem, située en la campagne dite Moorseberg, d'une contenance de 3 bonniers 9 perches 48 aunes (3 bon. 11 verges gdes.)

24^o Une idem, en lieu dit Hoogen-Graf, à Herkenraede, contenant 74 perches 40 aunes (17 verges gdes.)

25^o Une idem, d'une contenance d'environ 1 bonnier 74 perches 36 aunes (2 bon. ancienne mesure), située à Herkenraede, au chemin dit Endepoolweg.

Ces trois dernières pièces sont exploitées par ladite demoiselle Jeanne Duizens.

26^o Une idem, en lieu dit Maenderweg, contenant 1 bonnier 22 perches 5 aunes (1 bon. 8 verges gdes.)

27^o Une idem, au même lieu, contenant 87 perches 18 aunes (1 bonnier.)

28^o Une idem, en lieu dit Schoone-Greb, contenant 1 bonnier 8 perches 97 aunes (1 bon. 5 verges gdes.)

29^o Une idem, au lieu dit Thien de Schuur, contenant 2 bonniers 61 perches 53 aunes (3 bonniers.)

30^o Une prairie, contenant 1 bonnier 74 perches 36 aunes (2 bonniers), aussi située en lieu, nommé Thien de Schuur.

31^o Une pièce de terre, à Herkenraede, en lieu dit Hogengraf, d'une contenance d'un bonnier 52 perches 56 aunes (un bon. 15 verges gdes.)

Les immeubles, repris aux n° 11 et suivans, jusques et inclus le n° 31, sont situés en ladite commune de Sainte-Gertrude.

32^o Une pièce de terre, située en ladite commune de Mheer, lieu dit Loseren, contenant 65 perches 38 aunes (15 verges gdes.)

Les pièces, indiquées sous les n° 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 sont exploitées indivisément par les sieurs Pierre, Chrétien et Gilles Spits, frères, cultivateurs, demeurant ensemble à Ste. Gertrude.

33^o Une pièce de terre, d'une contenance de 87 perches 18 aunes (1 bonnier.)

34^o Une idem, contenant aussi 87 perches 18 aunes (un bonnier.)

Ces deux dernières pièces sont situées en lieu dit Wolfskop, commune de Ste. Gertrude; elles sont détenues par ledit sieur Jean Pierre Thomassen.

Le nombre et la formation des lots répondront aux numéros d'ordre.

Les terrains, dont il s'agit, sont, en général, de bonne qualité et les fermages en sont payés très-régulièrement.

Les baux de toutes et chacune des pièces expirent à l'époque du 15 mars 1834.

La position du vendeur, autant que les titres de propriété, présente les plus fortes garanties.

Un crédit sera laissé à l'acquéreur, qui désirera l'obtenir.

Un plan figuratif de ces immeubles et les autres pièces, y relatives, sont à voir en l'étude dudit notaire SERVAIS, au quaï de la Sauvenière, n° 798.

Du reste, des placards donneront des indications plus amples sur les biens à vendre.

Immédiatement après qu'il aura été vaqué à cette opération, ledit notaire SERVAIS vendra, aussi publiquement et pour le compte d'une autre personne, une prairie située en ladite commune d'Eysden, au hameau de Heugem, lieu dit in het Preer, contenant 3 bonniers 5 perches 11 aunes (3 1/2 bonniers ancienne mesure), aboutissant d'un côté à M. Gruts; d'un autre, au bureau de bienfaisance de Maestricht et d'autres; d'un troisième à Chrétien Penkers; et d'un quatrième à M. Coengraegt.

Cette dernière vente, offre également toutes les sûretés et facilités désirables.

() VENTE d'IMMEUBLES en conformité de loi du 12 juin 1816.

Lundi, 24 juin 1833, à 10 heures du matin, en la demeure de la dame v^e Grate, aubergiste, à la Maison Neuve, Hognoul, sur la chaussée, M^e DELBOUILLE, notaire à Liège, à ce commis par jugement rendu sur requête par le tribunal de 1^{re} instance, séant à Liège, le 15 mai présent, née, procédera, en présence de M. le juge-de-peace du canton de Hologne-aux-Pierres, à la VENTE aux enchères et l'extinction des feux des IMMEUBLES, dont soit la désignation:

1^{er} Lot. — Une maison de campagne, cour, écuries, grand et environ 187 perches 43 aunes (43 verges grandes) de jardin, bosquet et prairie, y attenant, sise vis-à-vis de l'église de Hognoul.

2^e Lot. — Une terre de 55 perches 34 aunes (12 verges gr. 15 p.), située en face de la maison Preud'homme.

3^e Lot. — Une autre de 56 perches 66 aunes (13 v. gr.), sise campagne derrière chez Coheur.

4^e Lot. — Une pièce de terre de 108 perches 98 aunes (25 v. g.), située lieu dit en Fosse.

5^e Lot. — Une autre de 87 perches 18 aunes (1 bonnier), sise au Horrai de Fooz.

6^e Lot. — Une terre de 8 perches 72 aunes (2 v. gr.), sise au Quatre Xhavées.

7^e Lot. — Une terre de 152 perches 56 aunes (35 v. gr.), sous le Moulin à Vent.

Les immeubles qui précèdent sont situés en la commune de Hognoul.

8^e Lot. — Une terre de 13 perches 17 aunes (3 v. g.), sise au Thier d'Odeur.

9^e Lot. — Une terre de 178 perches 72 aunes (41 v. gr.), située lieu dit Gemenne, commune d'Awans.

10^e Lot. — Une terre de 34 perches 87 aunes (8 v. gr.), campagne de Villers-l'Évêque, derrière la maison Raick.

11^e Lot. — Une autre de 26 perches 15 aunes (6 v. gr.), tuée aux Saulx Houbiet.

12^e Lot. — Une de 17 perches 44 aunes (4 v. gr.), sise lieu dit Pouou Fossé.

13^e Lot. — Une autre de 35 perches 30 aunes (8 v. gr.), tuée derrière la maison Raick.

Les quatre dernières pièces sont sises territoire de Villers-l'Évêque.

14^e Lot. — Une terre de 34 perches 87 aunes (8 v. gr.), sise au Pierreux, commune de Fooz.

15^e et dernier lot. — Une autre de 56 perches 66 aunes (13 v. gr.), sise derrière la prairie Thonet, commune de Hognoul.

Cette vente présente toute sécurité.

S'adresser pour avoir communication du cahier des charges à M. le juge-de-peace susdit, et audit notaire, dépositaire des titres de propriété.

La VENTE de plusieurs MAISONS, jardins, terre et prairies, situés à Hologne-aux-Pierres, qui devait avoir lieu le 24 mai courant, en l'étude et par le ministère du notaire DELBOUILLE, est REMISE au 18 juin prochain, à 2 heures de relevée.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 26 mai. — Rentes, 5 p. 91, 103 — 4 1/2 p. 90. 00 00. — Rentes, 3 p. 78 75 — Act. de la banque, 1082 50. — Certificat Falconnet, 93 00 — Emprunt royal d'Espagne, 89 1/2. — Emprunt d'Autriche, 265 1/2 — Empr. romain, 90 5/8 — Empr. belge, 89 3/8.

Bourse d'Amsterdam du 21 mai. — Dette active, 516 0. — Ditto, 85 1/2. — Ditto différée, 0 0/00. — Bill. change, 20 3/8 00. — Oblig. du Syndicat, 79 1/8 00. — Ditto, 66 3/8. — Rente des dom., 00 0/0. — Act. de Société de commerce, 401 0/0. — Rente française, 78 1/2. — Ditto, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et Ce, 99 0/0 0/0. — Ditto de 1828, 99 7/8 00/0. — Inscript. russes, 00 0/0. — Empr. russe 1831, 00 0/0 0/0. — Rente perp. d'Esp., 7/8 00. — Ditto 44 1/4 0/0. — Dette diff. d'Esp., 13 1/8 0/0. — Obl. mét. Autriche, 89 7/8. — Ditto chez Gollals, 00 0/0. — Cert. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 67 1/2. — Cortès, 15 0/0 00. — Grec, 00 0/0.

Bourse d'Anvers, du 22 mai.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 0/0 0/0 av.	A	
Londres.	12 20	A 12 15	
Paris.	47 1/8	A 46 7/8	A 46 3/4
Francfort.	35 7/8	35 3/4	35 5/8
Hambourg.	35 5/16	35 3/16	35 1/16
Escompte 4 0/0 0/0.			

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0
	Empr. de 12 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.,	88 1/8 et P.
	Dette active,	5 99
	Oblig. de Entr.,	5 00 00
Hollande.	Dette active,	2 1/2 00 0/0.
	Oblig. synd.,	4 1/2 00
	Rent. remb.,	2 1/2 83 1/2 90.

Bourse de Bruxelles, du 22 mai. — Dette active belge, 47 0/0 0. — 24 millions, 88 0/0 P. — Dette active hollandaise, 46 3/4.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.